

Comment financer votre projet défense ?

Il est totalement illusoire de penser que votre projet pourra être financé **dans sa totalité** par les aides et subventions obtenues auprès des institutions présentées ci-dessous. Cependant différents organismes pourront vous fournir un soutien financier et/ou technique.

⇒ Le ministère de la Défense

Deux possibilités de financement en fonction de l'orientation de votre projet :

- Trinôme académique régional (Education Nationale, Défense, AR 19 IHEDN) :

Un dossier doit être déposé auprès du responsable trinôme académique de l'AR 19 IHEDN Yves Cabrol. cabrolyves@orange.fr

Le dossier est examiné par la DMPA qui donne un avis et la CPED qui en dernier ressort décide de l'attribution d'une subvention. **Les dossiers proposés à cette commission doivent être impérativement orientés vers la promotion de la Défense** comme la visite d'un site militaire. Deux commissions annuelles.

- La Commission Bilatérale de Coopération Pédagogique (CBCP)

Cette commission du ministère de la Défense finance les projets majoritairement tournés vers la mémoire et le patrimoine militaire. **Le dossier doit transiter par l'Education Nationale en suivant la voie hiérarchique** (Inspection Académique). Deux commissions annuelles. En règle générale, prévoir de soumettre votre dossier au moins quatre mois avant sa réalisation, vous devez également vérifier les dates limites pour l'envoi des dossiers.

<http://www.defense.gouv.fr/educadef/defense-et-citoyennete/parteneriat-defense-education-nationale/financement-de-projets-et-de-voyages-pedagogiques>

Il ne faut pas hésiter à constituer un dossier pour les deux commissions. La DMD du Tarn peut vous apporter une aide technique dans la conception et la réalisation de vos projets.

⇒ Le ministère de l'Education Nationale

Aucun financement spécifique n'est prévu mais le site eduscol se révèle précieux pour toute démarche. L'inscription dans le projet d'établissement d'activités Défense et Sécurité globale pourrait permettre d'obtenir des accompagnements (HSE) auprès du Rectorat. Dans le cadre des classes Défense une ligne budgétaire minimale se doit d'être mise en place dans les établissements scolaires pour limiter le coût pour les élèves.

<http://eduscol.education.fr/cid47709/enseigner-la-culture-de-defense-et-de-securite.html>

MIDI-PYRENEES

⇒ Les instances locales

- La Région Midi-Pyrénées.

Pour les lycées, dans le cadre des projets d'avenir il est possible d'obtenir une subvention notamment si vous vous appuyez sur des ressources locales. <http://www.midipyrenees.fr/projets-avenir>

- Le Conseil Départemental

Uniquement pour les collèges, mais il peut également occasionnellement financer des projets notamment en lien avec la mémoire des deux guerres mondiales (centenaire de la Première Guerre mondiale) ou le patrimoine local.

- Les collectivités locales

Les municipalités peuvent également aider, même modestement, au financement de vos actions notamment sur des projets autour de la mémoire et du patrimoine local.

⇒ Les Associations

- La Fondation Maginot.

Elle finance des projets ayant une finalité d'éducation à la citoyenneté et au civisme. Un dossier doit être demandé au représentant départemental. L'association finance « uniquement » le transport avec un maximum de 2.000€. Un projet peut être déposé tous les deux ans, il implique la participation individuelle d'un ou de plusieurs élèves au prix national du civisme. Un seul projet par établissement peut être financé.

Vous trouverez à cette adresse les différentes sections départementales :

http://www.federation-maginot.com/IMG/pdf_MIDI.pdf

- L'association régionale AR-19 Midi Pyrénées des auditeurs de l'IHEDN

L'association ne dispose pas de fonds propres permettant de financer des projets. Par contre elle peut vous aider à monter des dossiers de demande de subventions et vous proposer des intervenants spécialistes qui assurent **bénévolement** leurs prestations ihedn.ar19@orange.fr. Sur le site de l'association (qui est en cours de restructuration) vous trouverez également des ressources documentaires variées (veille documentaire, actions pédagogiques, ...) <http://www.aa-ihednmidi-pyrenees.org/>

⇒ L'ONAC-VG

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre peut prêter des expositions, proposer des conférenciers et servir de relais pour des demandes de subventions destinées à des projets en lien avec la mémoire des conflits. <http://www.onac-vg.fr/fr/>

DMPA : Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives. (Ministère de la Défense), CPED : Commission pour la Promotion de l'Esprit de Défense.